

CONSEIL D'ADMINISTRATION

2022-CA701-03.02.02-R7825

Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 5 décembre 2022 à 14 h.

NOMINATION DE MEMBRES AU COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT le Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration et de la commission des études;

CONSIDÉRANT que l'article 11.1 de ce Code prévoit que le comité d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration est formé des trois (3) membres du Comité de gouvernance et d'éthique et d'une personne externe désignée par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le poste de la personne externe est vacant;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, lors de la réunion du 3 octobre 2022, de nommer Lyne Pépin à titre de personne externe du comité d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU de nommer Lyne Pépin à titre de personne externe du comité d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration, pour un mandat de trois ans, débutant le 5 décembre 2022 et se terminant le 4 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par:	
M ^e Éric Hamelin	
Secrétaire général	